



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4129

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

*Présents* : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

*Absents excusés* : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

*Absents non excusés* : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4129**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du PEM de Lyon-Perrache s'inscrit dans les objectifs du protocole d'intention "desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors (rive droite du Rhône) signé par l'ensemble des partenaires du réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) en 2007 et, plus particulièrement, dans le cadre de l'objectif 3 "Amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare sur l'axe par des actions concernant les gares de Perrache, Oullins, Vernaison, Givors-ville, Givors-canal".

Le projet REAL a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Le projet d'aménagement du PEM de Perrache a pour objectif :

- la simplification des liaisons sud-nord et nord-sud afin de supprimer le verrou que représente ce secteur,
- une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics, dans une logique d'intégration urbaine au quartier existant,
- l'amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

Par délibération du Conseil n° 2019-3816 du 30 septembre 2019, la Métropole a autorisé la signature d'un avenant n° 10 à la concession d'aménagement de la ZAC Lyon Confluence - côté Rhône 2.

Cette phase 2 du projet porte sur les aménagements liés à l'ouverture et à la reconversion de la partie dédiée aux commerces du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), à la suppression de la passerelle qui relie actuellement la gare et le centre d'échange ; le réaménagement de la place Perrache (parvis historique de la gare) et de la place Carnot.

L'évolution du projet du PEM Perrache induit des études et missions supplémentaires :

- la conduite de l'appel à projets pour la reconversion du CELP,
- les études des aménagements des espaces publics et programmation,
- 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la planification et la coordination technique et une mission économiste,
- la conduite et l'animation des différents comités partenaires,
- l'accompagnement de la mise en place de la dynamique commerciale.

Dans ce cadre, un financement est sollicité pour les études de réhabilitation du PEM Perrache phase 2 pour un montant de 685 200 € TTC conformément à la validation de l'avenant n° 10 pour :

- l'appel à projet CELP : 193 000 € HT, soit 231 600 TTC,
- l'étude de faisabilité "Ouvrons Perrache" : 378 000 € HT, soit 453 600 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la mise œuvre de la phase 2 de la réhabilitation du PEM Perrache.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P08 - Transport urbain pour un montant de 685 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 685 200 € en 2020 sur l'opération n° OP08O7761.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**